

Chers collégiens, chers lycéens, chers étudiants, chères familles,

La rentrée se profile. Elle approche à grands pas. J'espère que chacun et chacune de vous a su mettre à profit le temps de vacances et de ressourcement familial si nécessaire à la constitution de nos équilibres personnels.

Je vous devine avides d'informations concrètes et pratiques. La circulaire de rentrée que je vous adresse n'en manque pas !

Prenez le temps d'en prendre connaissance et de noircir vos agendas des dates incontournables qu'il vous faut retenir.

Je ne vous cache pas ma grande joie de vous partager la bonne nouvelle : nous continuons à relever le défi de la scolarisation de tous en présentiel dès la rentrée. En effet, le cadre sanitaire aujourd'hui fixé par le ministre de l'Éducation Nationale nous autorise une reprise en présence de tous.

Sachez enfin que toutes les équipes de personnels et d'enseignants sont plus que jamais mobilisées pour que la réussite scolaire, mais aussi humaine des élèves, demeure le point de mire de nos efforts conjugués. Je sais pouvoir compter sur votre participation à l'édification heureuse de notre communauté. Heureuse parce qu'elle se sait convoquée par la passion de l'éducation, le respect de l'altérité, la foi en une réussite collective que couronnent nos individualités surmontées.

Faire oeuvre commune nous engage, nous pousse au dépassement, nous conduit à expérimenter la victoire des aventures fraternelles authentiques. Que cette année scolaire 2022/2023 ne soit pas scolaire. Surtout pas !!! Mais qu'elle puisse être plus que cela... nous y travaillons avec ardeur. Que cette nouvelle année dans notre établissement soit vivante, humanisante, porteuse d'une vie puissante et prometteuse, propice au discernement de chacune de nos vocations profondes, à l'image de la vie donnée, trop souvent ignorée, en la personne du Christ.

Confiance, équité, efficacité et sens constituent le paradigme, la feuille de route de notre action éducative.

En vous assurant de mon dévouement et du dévouement des équipes de Fénélon notre Dame,  
A vos côtés,

Père Eric BLANCHARD

Chef d'Établissement Collège-Lycées-Centre de Formation-UFA  
Pilote de l'Ensemble Scolaire Fénélon Notre-Dame

**ACCUEIL  
LYCÉE**

UNE SEULE ENTREE ET UNE SEULE SORTIE

**au 36 rue Massiou  
pour tous les élèves du Lycée**

<b>JEUDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022 (y compris les apprentis)</b>	
2 <sup>nd</sup> e Bac Pro Métiers de la Relation Client (MRC) Métiers du Numérique et de la Transition Énergétique (MNTE) Accompagnement Soins Services à la Personne (ASSP)	<b>9h30 – 11h45</b>
1 <sup>ère</sup> BAC PRO Métiers de l'Accueil Métiers du Commerce et de la Vente options A & B Maintenance et Efficacité Énergétique (MEE) - ASSP	<b>14h00 – 16h00</b>
Term BAC PRO Métiers de l'Accueil - Vente – Commerce ASSP – TMSEC/SN	<b>14h30 – 16h30</b>
<b>3<sup>ème</sup> PRÉPA METIERS</b>	<b>13h45 – 16h00</b>
<b>CAP ATMFC ULIS PRO</b>	<b>13h45 – 16h00</b>
<b>CAP AEPE</b>	<b>13h45 – 16h00</b>
<b>---Il n'y aura pas de cours en dehors de ces créneaux---</b>	

<b>Diplôme d'Etat AES (Accompagnant Educatif et Social)</b> - <b>Session Fénélon :</b> - <b>Session St Trojan :</b>	<b>Lundi 12 septembre à 8h30 en salle A103</b> <b>Mardi 13 septembre à 8h30</b>
---	--

**ACCUEIL  
POST BAC**

<b>BTS</b>	BTS SIO (SISR et SLAM) - BTS FED - BTS MCO BTS SP3S 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	<b>LUNDI 5 septembre</b> <b>9h00 à l'amphithéâtre</b>
------------	--	--

**ACCUEIL à  
L'INTERNAT**

Les élèves internes sont accueillis dans un premier temps à La Maison de l'Étoile à SAINT XANDRE (17 rue de Marans, Place du Champ de foire) le jeudi 1<sup>er</sup> septembre de 7h30 à 13h30 selon les heures de rentrée.

Les familles devront ensuite ramener leurs enfants sur leurs sites pédagogiques selon l'horaire de rentrée indiqué.

# RÉUNION de PARENTS

Ces réunions se dérouleront sur le site du Collège 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>,

accès **UNIQUEMENT** par la rue Marcel Paul

DATES (en Septembre)	HORAIRE	CLASSES CONCERNÉES
Lundi 12	17h45	2 <sup>nd</sup> e, 1 <sup>ère</sup> et terminales Professionnelles 3 <sup>ème</sup> PRÉPA MÉTIERS

Ordre du jour : présentation des programmes et des enseignants, candidatures à l'élection des Parents Correspondants de Classe (le document de candidature de l'APEL sera communiqué via École Directe ultérieurement).

## 1 - RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

<b><u>Chef d'Établissement</u></b> :	Père Eric BLANCHARD
<b><u>Directeur Adjoint Lycée Professionnel</u></b> :	M. BOUCHET Christian
<b><u>Directeur Adjoint de l'UFA (apprentissage)</u></b>	M. FRÉBOT Sébastien
<b><u>Adjointe en Pastorale scolaire</u></b> :	Mme FALOURD Florence

Le **Responsable**, avec les **Professeurs principaux**, et par délégation du Chef d'Établissement, est l'un des **interlocuteurs privilégiés** des élèves et des familles :

	<b>RESPONSABLES</b> (joignables via le secrétariat des élèves et des familles)	<b>VIE SCOLAIRE</b> (à prévenir en cas d'absence de l'élève)	<b>Secrétariats des élèves et des familles</b>
<b>LYCEE PROFESSIONNEL</b>	<b>ULIS PRO/CAP ATMFC</b> 2 <sup>nd</sup> e - 1 <sup>ère</sup> – Term Métiers de l'Accueil <b>MRC - MCV – ASSP</b> Mme GIRARDI Patricia  2 <sup>nd</sup> e - 1 <sup>ère</sup> - Term <b>MNTE – MEE – TMSEC – SN</b> M. FRÉBOT Sébastien	Vie scolaire Lycée Professionnel <b>Tél : 05 46 41 98 59</b>	Mme RIVAUD Isabelle  ligne directe : <b>05 46 41 16 24</b>  <i>i.rivaud@fenelon-notredame.com</i>
<b>STS</b>	<b>BTS SIO</b> Mme DESSIRIER Bénédicte  <b>BTS FED</b> M. FRÉBOT Sébastien	Vie scolaire POST BAC <b>Tél : 05 46 41 98 65</b>	Mme BUSSON Nathalie  <b>Tél : 05 46 41 04 20</b>  <i>n.busson@fenelon-notredame.com</i>
<b>PÔLE APPRENTISSAGE</b>	<b>Formations en mixité de public (avec Apprentis) :</b> l'ensemble des Bac Pro + BTS FED et SIO  <b>Formations en apprentissage uniquement :</b> <b>DE AES – CAP AEPE - BTS MCO et SP3S</b> M. FREBOT Sébastien	Vie scolaire apprentis bac pro : <b>Tél : 05 46 41 98 59</b>  Vie scolaire apprentis BTS + AES + CAP : <b>Tél : 05 46 41 98 65</b>	Mme GORGE Angélique Mme PESANT Gwénaëlle  ligne directe : <b>05 46 41 14 92</b>  <i>a.gorge@fenelon-notredame.com</i> <i>g.pesant@fenelon-notredame.com</i>

<b>Animatrice Pastorale</b> :	Mme FALOURD Florence
<b>Conseillère Principale d'Éducation Lycées</b> :	Mme MORISSET Valérie
<b>Conseiller Principal d'Education Internat et délégué prévention</b> :	M. BOULIE Romuald - Tél : <b>06 89 21 67 03</b>
<b>Éducatrice Vie Scolaire POST BAC</b> :	Mme LATHIEYRE Isabelle - Tél : <b>06 87 74 03 57</b>
<b>Comptabilité des familles</b> :	Mme DE OLIVEIRA Anne-Marie - Tél : <b>05 46 41 07 21</b> a.deoliveira@fenelon-notredame.com

## 2 – VIE LYCÉENNE

**Chaque élève recevra le jour de la rentrée le règlement intérieur du lycée professionnel, qui lui sera commenté. Les parents devront également en prendre connaissance.**

Des casiers sont mis à la disposition des élèves, dès le jour de la rentrée, moyennant une participation annuelle de 16 € qui sera ajoutée à la facturation annuelle. Si ce n'est déjà fait, la réservation est à effectuer auprès des bureaux de vie scolaire. Un cadenas devra être fourni obligatoirement par l'élève.

## 3 – CARTE D'IDENTITÉ SCOLAIRE

L'accès au self-service se fait à l'aide d'un **badge** qui sert également :

- . de **carte d'identité scolaire**,
- . d'**accès à l'établissement et au pointage des retards**,
- . de **carte de prêt et de photocopie au C.D.I.** (0,50 euros les 10 photocopies).

**Ce badge est à conserver durant toute la scolarité en lycée.** Les nouveaux élèves en lycée recevront leur badge le jour de la rentrée. **Les élèves déjà scolarisés dans l'établissement en lycée veilleront à avoir en leur possession le badge de l'an passé.**

En cas de renouvellement, la carte sera facturée 10€.



Le compte crédit « photocopies » est différent du compte « self ». La carte photocopie est préchargée de 1 copie (un minimum d'une copie est nécessaire pour toute impression).

## 4 – RESTAURATION CAFETERIA LYCÉE

Notre service de restauration est assuré par un prestataire : la société SCOLAREST.

Les **formules de demi-pension** sont proposées pour **1, 2, 3, 4** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) **ou 5** (avec le mercredi en plus) **jours** par semaine.

- ▶ Le choix définitif des régimes demi-pension sera pris en compte à partir du 19 septembre en fonction de l'emploi du temps et, pour des raisons d'organisation, doit se faire à jour fixe (un document sera à compléter la deuxième semaine de la rentrée). Avant cette date, les élèves pourront déjeuner sur place.
- ▶ Ce choix est fait pour l'année scolaire et ne pourra être modifié qu'à chaque trimestre scolaire (avant le 15 décembre pour le 2<sup>e</sup> trimestre, avant le 15 avril pour le 3<sup>e</sup> trimestre).
- ▶ Les élèves externes n'ont pas la possibilité de prendre de repas occasionnels.
- ▶ Pour des raisons d'hygiène et sanitaires, il n'est pas possible d'apporter son repas dans l'Établissement.

La cafétéria sera ouverte pour tous à partir du vendredi 2 septembre (possibilité de restauration pour les élèves internes à partir du 1<sup>er</sup> septembre au self 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>).

### « Payé – Consommé » :

Il est proposé aux élèves une liberté de choix de plats à différents prix. Dans cette démarche les élèves deviennent autonomes et responsables. Chaque plat est décompté au prix réel.

Un ticket mentionnant le détail et le solde de réserve est remis à chaque passage sur demande de l'élève. Ce solde est consultable en ligne, ainsi que la composition des repas via Ecole Directe.

L'élève a le choix entre :

- Un plat du jour (viande/poisson et légumes/féculents) avec la possibilité de se resservir en légumes/féculents pour un montant de 3,90 €
- Le repas à la carte :
  - Pastabox de 2,30 € à 2,60 €
  - Sandwichs froids de 2,10 € à 2,60 €
  - Sandwichs chauds de 2,30 € à 2,80 €
  - Salades de 2,00 € à 2,60 €

En plus du plat du jour ou du repas à la carte, sont proposés des entrées (1.50 €), desserts (à partir de 0.90€), légumes féculents (à partir de 0.70 €) et boissons (à partir de 1.00 €).

Le montant maximal autorisé par repas est fixé à 10.00 €.

## MODALITÉS FINANCIÈRES :

La carte doit être préchargée avant de prendre les repas. Pour alimenter le compte de l'élève, plusieurs possibilités sont offertes :

- Soit par Ecole Directe en ligne avec règlement par carte bancaire.
- Soit en choisissant le forfait mensuel qui sera ajouté à la facturation (le choix se fait au trimestre).
- Soit directement auprès des secrétaires de pôles (espèces ou chèques).

## 5 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Si vous n'avez pas effectué à ce jour les démarches de demande de carte de transport ou de renouvellement, les documents d'information sont disponibles auprès des sociétés de transport :

- Bus Yélo pour la Ville de La Rochelle et les communes de la Communauté d'Agglomération,
- Transports Nouvelle-Aquitaine pour les communes hors Communauté d'Agglomération.

## 6 – LIVRES-FOURNITURES

Les élèves de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>er</sup> professionnelle, terminale professionnelles et l'ensemble des apprentis (toutes sections confondues) seront dotés à la rentrée d'une tablette numérique Apple. Les manuels papier sont remplacés par des licences numériques. Toutes les modalités d'utilisation seront présentés aux élèves à la rentrée.

En 2<sup>nde</sup> Pro MNTE et ASSP, le matériel spécifique à la section sera mis à la disposition des élèves, à la rentrée, par l'établissement. Les tenues vestimentaires propres à la section sont subventionnées par la région et achetées par l'établissement.

Les lycéens ne disposent pas de listes de fournitures. Chaque enseignant fera part de ses besoins à la rentrée.

## 7 - FONDS SOCIAUX

Les familles qui se trouvent dans une situation financière difficile (du fait, par exemple, du chômage, de la maladie grave ou du décès de l'un des Parents) au moment de la rentrée ou dans le courant de l'année, sont invitées à se signaler auprès du secrétariat de niveau ou de la comptabilité.

Toute situation exceptionnelle sera examinée lors d'un rendez-vous.

## 8 - BÉNÉVOLES EN PASTORALE

Il ne peut y avoir de proposition pastorale au profit des jeunes sans des adultes pour les aider à cheminer. Le concours des parents est essentiel à cette mission qui est aussi un appel à vivre son baptême.

L'accueil de tous, valeur prônée par notre projet éducatif, nous incite à inventer une multiplicité de chemins de rencontre avec les jeunes pour lesquels nous avons besoin de vous.

Si vous partagez ces convictions et envisagez d'en devenir acteur, nous vous invitons à contacter

Mme Florence FALOURD                      au    05 46 41 97 03  
Adjointe en Pastorale Scolaire            ou    f.falourd@fenelon-notredame.com

## 9 – CALENDRIER PASTORAL - MESSE DE RENTRÉE

**MARDI 30 AOÛT à 16 h 30**, dans le jardin des écoles (site Chasseloup), messe de pré-rentrée proposée pour l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels et familles).

**MERCREDI 21 SEPTEMBRE à 8 h**, à la Cathédrale Saint Louis (place de Verdun) une **messe de rentrée** est proposée. Elle rassemblera collégiens, lycéens et familles qui le souhaitent.

Les groupes de pastorale : catéchèse, culture des religions, questions de vie, groupe de musique et pastorale ne commenceront qu'à partir du lundi suivant la messe de rentrée. Autres dates à retenir :

Célébration de l'Avent	Mardi 29 novembre 2022	8h
Célébration des cendres	Mercredi 22 février 2022	12h
Célébration de l'Action de Grâce	Jeudi 1 <sup>er</sup> juin 2023	11h

**Tous les jeunes et adultes sont libérés de cours afin de pouvoir participer s'ils le souhaitent à la messe ou aux célébrations. Lorsqu'elles ont lieu à 8h, les cours commencent pour tous à 9h. Lorsqu'elles ont lieu à 11h, les cours se poursuivent à 12h.**

## 10 – COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES : ÉCOLE DIRECTE

Il est possible, **grâce à une connexion Internet sécurisée** au service « Ecole Directe », de consulter à tout moment différentes données de la vie scolaire de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) en Collège et/ou en Lycée :

- . bulletins périodiques, certificat de scolarité,  
**i (à éditer ou à sauvegarder impérativement, aucun duplicata ne sera fourni. Le serveur efface tout en fin d'année scolaire) !**
- . retards, absences, sanctions et punitions,
- . emploi du temps,
- . selon les disciplines : cahier de texte, accès direct aux livres numériques,
- . paiement en ligne de la restauration.

► Votre enfant **était déjà scolarisé** au Collège de l'Ensemble Scolaire Fénelon Notre-Dame, vos codes d'accès restent inchangés pour la rentrée 2022.

► Votre enfant **est nouveau** dans l'Ensemble Scolaire Fénelon Notre-Dame pour cette rentrée 2022,

vous allez recevoir par courrier un code d'accès personnel et confidentiel ainsi qu'un mot de passe en tant que parent : il vous suffira de vous connecter à notre site Internet

Ecole Directe dispose aussi d'un module de messagerie sur laquelle nous attirons votre attention.



Il vous permettra de prendre contact directement avec les enseignants de la classe et les personnels administratifs.

L'établissement communique avec les familles en grande partie avec cette messagerie, elle est donc à consulter très régulièrement.



[www.fenelon-notredame.com](http://www.fenelon-notredame.com)

de cliquer sur « Applications et outils en ligne » (tout en haut du site)

puis « Ecole Directe/Suivi de la scolarité » et de renseigner vos codes d'accès personnels (à personnaliser par la suite).

Les élèves disposeront également d'un code d'accès à École Directe qui leur est propre (code distribué en classe si l'élève est nouvel arrivant). **Attention : le code famille n'a pas les mêmes fonctionnalités que le code élève. Il est important que chacun ait bien un compte École Directe actif.**

D'autre part, il existe un système de communication par SMS adressés systématiquement à la personne identifiée comme « responsable principal » sur le dossier d'inscription. Si votre enfant est absent(e) sans motif, c'est cette personne qui recevra automatiquement sur son téléphone portable un message lui signalant son absence.

## 11 – CALENDRIER SCOLAIRE

	<b>Fin des cours</b>	<b>Reprise des cours</b>
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022
<b>Vacances de Noël</b>	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023
<b>Vacances d'hiver</b>	Vendredi 3 février 2023	Lundi 20 février 2023
<b>Vacances de printemps</b>	Vendredi 7 avril 2023	Lundi 8 avril 2023
<b>Pont de l'Ascension</b>	Mercredi 17 mai 2023	Lundi 22 mai 2023
<b>Vacances d'été</b>	Vendredi 7 juillet 2023	

## COLLEGE

	<b>% de réussite 2022</b>	<b>Répartition des MENTIONS</b>	<b>% de réussite 2021</b>
<b>D.N.B. - BREVET DES COLLEGES</b>			
<b>SERIE COLLEGE</b> 237 admis sur 243 candidats	<b>97,53%</b> <i>dont 86 % de mentions</i>	34,6% TB 32,9% B 18,6% AB	97,6%
<b>SERIE PROFESSIONNELLE option PREPA METIERS</b> 11 admis sur 11 présents	<b>100%</b> <i>dont 82% de mentions</i>	9,1% TB 9,1% B 63,6% AB	92,8%

## LYCEES

<b>LYCEE GENERAL</b>			
<b>BAC GENERAL</b>	<b>100 %</b> <i>dont 79,25 % de mentions</i>	1,48% TB avec félicitations 23,70% TB 24,44% B 29,63% AB	99,24%
<b>LYCEE TECHNOLOGIQUE</b>			
<b>BAC STMG CGRH (Sc. &amp; Techno. de Management et de Gestion)</b>	<b>100%</b> <i>dont 75% de mentions</i>	66,67% B 33,33% AB	<i>pas de candidat</i>
<b>BAC STMG MERCATIQUE</b>	<b>100%</b> <i>dont 25% de mentions</i>	25% AB	100%
<b>BAC ST2S (Sc. &amp; Techno de la Santé et du Social)</b>	<b>91,67%</b> <i>dont 45,45% de mentions</i>	9,09% B 36,36% AB	100%
<b>BAC STI2D (Sciences et Techniques Industrie) option Génie Energétique</b>	<b>100%</b> <i>dont 75% de mentions</i>	75% AB	100%
<b>LYCEE PROFESSIONNEL</b>			
<b>CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF (ATMFC)</b>	<b>100%</b>	-	100%
<b>BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL</b>	<b>100%</b> <i>dont 57,14% de mentions</i>	14,29% B 42,85% AB	100%
<b>BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE</b> Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	<b>85,71%</b> <i>dont 67,5% de mentions</i>	10,71% B 42,86% AB	100%
<b>BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE</b> option A : Animation et gestion de l'espace commercial	<b>75%</b> <i>dont 67,5% de mentions</i>	12,5 % TB 16,25% B 56,25% AB	<i>option non ouverte</i>
<b>BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS SERVICES A LA PERSONNE (ASSP)</b> option B : En structure	<b>100%</b> <i>dont 52,38% de mentions</i>	19,05% B 33,33% AB	100%
<b>BAC PRO TECHNICIEN MAINTENANT DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (TMSEC)</b>	<b>80%</b> <i>dont 50% de mentions</i>	25% B 25% AB	100%
<b>BAC PRO SYSTEMES NUMERIQUES (SN)</b>	<b>100%</b> <i>dont 66,67% de mentions</i>	11,11 % TB 22,22% B 33,33% AB	100%
<b>POST BAC</b>			
<b>BTS FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE</b> option B : Froid et conditionnement d'air	<b>85,71%</b>		100%
<b>BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS</b> option A : Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)	<b>92,86%</b>		70,60%
<b>BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS</b> option B : Solutions logicielles et application métiers (SLAM)	<b>85,71%</b>		<i>option non ouverte</i>



## **ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

### **PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT**

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	<b>SOCLE</b>	<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>	<b>NIVEAU 3</b>
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

